



Séminaire de formation thérapeute/litige facture

Par **lamamour**, le **08/11/2008** à **17:30**

bonjour, je viens vous soumettre mon problème et espère une réponse de votre part.
J'ai rencontré un thérapeute qui, après m'avoir eut comme "cliente" m'a proposé de participer à une formation pour devenir thérapeute. Le montant des 18 séances (2 jours/mois sur 18 mois) coutaient 35000 Francs, mais il me permettait de ne payer que 5000 francs et le reste, je devais le "payer" par la vente de petites billes de parfum qu'il fabrique. Bref, accord verbal, pas de contrat, thérapeute tyran au final, j'ai donc lâché la formation au bout de 4 séminaires que je lui ai payé 50€/par session selon notre accord (désolé entre les francs et les euros, mais il calcule comme ça, donc c'est un peu chiant.
Ayant abandonné la formation que tous les autres payaient 304€/ session, et moi seulement 50€, il me réclame aujourd'hui le montant initial du prix de la formation, soit environ 1000€ (de + il ne défalque que 3 chèques au lieu des 4 que je lui ai fait) il m'a envoyé un 2ème courrier en me stipulant que c'est le dernier avant recouvrement par voie d'huissier..
Que dois-je faire, je pense contester sa facture par voie de lettre recommandée, mais quelles sont mes possibilités?
Merci par avance de vos réponses je suis vraiment mal avec tout ça, d'autant que c'était mon thérapeute, et que maintenant j'en ai plus!